

TARIFS MOBIL-HOMES 2017



CAMPING MUNICIPAL DE L'AMITIÉ
02 54 87 0152

Engagement de Réservation Mobil-Home

Important : Merci de compléter toutes les rubriques

Nom : _____ **Prénom .:** _____

Adresse : _____

Tél :... _____

e-mail : _____

Date d'arrivée .: _____

Date de départ .: _____

	nuits	Prix	Total
Nbre de Mobil-Home(s) 3ch :	x	x	=
Nbre de Mobil-Home(s) 2ch :	x	x	=
Acompte 30%			=
Total 1			=
Taxe séjour (adultes) :	x	x 0.44	=
Total 2			=

A réglé par chèque à l'ordre du **Trésor Public**, solde à votre arrivée.
Deux cautions (pour les MH), d'inventaire et de dégradations de 250 €
et de ménage de 150 €, vous seront également demandées à votre arrivée.
J'ai lu et accepte les conditions de location et les tarifs joints, et je
m'engage à occuper un Mobil-Home pour la période indiquée ci-dessus.

Date

signature

Bulletin à renvoyer au

CAMPING Municipal « l'Amitié »
41220 Saint-Laurent-Nouan

M-Homes 4 saisons 2 Ch	basse saison 26/08 au 01/07	haute saison 01/07 au 26/08
<i>Semaine</i>	325.00	455.00
<i>Nuitée supplémentaire</i>	35.00	48.00
<i>Nuitée</i>	71.50	88.00
<i>Week-end (3 nuits)</i>	205.00	230.00
<i>Petite semaine (4 nuits)</i>	265.00	275.00

M-Homes 4 saisons 3 Ch		
<i>Semaine</i>	358.00	512.00
<i>Nuitée supplémentaire</i>	48.00	60.00
<i>Nuitée</i>	77.00	93.50
<i>Week-end (3 nuits)</i>	215.00	241.00
<i>Petite semaine (4 nuits)</i>	285.00	307.00

Cauton MH 250,00

Cauton ménage 150,00

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 : Une réservation de mobil-home ne sera prise en compte et ne sera effective qu'après avoir dûment rempli l'engagement de réservation et après avoir versé l'**acompte (30%)** demandé sur ce dernier. Le solde du montant total du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée.

Article 2 : Le fait que vous signiez ce dit document vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes.

Article 3 : En cas d'annulation, l'acompte sera conservé à titre d'indemnité de rupture de contrat.

Article 4 : L'engagement de réservation laissera apparaître une date précise d'arrivée (**après 15h**) et de départ (**avant 10h**). Pour toutes modifications des dates de séjour (dans la mesure de nos disponibilités), il ne pourra être garanti le même mobil-home.

Article 5 : Tout séjour interrompu du fait du client ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6 : Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous-louée.

Article 7 : Chaque locatif est équipé du matériel de cuisine, de table et de literie (à l'exception du linge de lit et de toilette).

Article 8 : Le matériel fait l'objet d'un inventaire. Chaque locataire est tenu de le contrôler et d'informer la réception le jour même d'éventuelles anomalies.

Article 9 : Une **caution de 250€** est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée le jour du départ ou dans les 7 jours suivants sous réserve de détériorations ou manquants. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Article 10 : Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire (la **caution nettoyage de 150 €** sera retenue si celui-ci n'a pas été effectué).

Article 11 : Tout nos **locatifs sont non-fumeurs**.

Article 12 : Les animaux doivent à tout moment être tenus en laisse. Ils ne sont acceptés dans aucun lieu public fréquenté par les clients (sanitaires, bâtiments, divers...). Le tatouage et le carnet de santé sont obligatoires. Les chiens de 1^{ère} et 2nd catégories sont interdit sur le camping.

Article 13 : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.



Situé entre Blois et Orléans, aux portes de Chambord et de la Sologne, le camping municipal de *l'Amitié*, en bord de Loire vous offre la possibilité d'allier, calme et nature aux atouts touristiques et historiques de la région. A proximité du terrain : piscine couverte et de plein air, base de canoë kayak, équitation, randonnées, VTT, golf, pêche... A 2 min à pied, supérette (boulangerie, presse, tabac...), restaurants, discothèque, à 5km, office de tourisme, tous commerces.

